



Mars 2024

FO COM \ LA POSTE
DEDT



NON AU PASSAGE EN FORCE

OUI À LA NÉGOCIATION D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le projet d'évolution de La Banque des Professionnels a débuté. La plénière prévue le 26 mars est reportée à une date ultérieure car à ce jour :

- Nous n'avons toujours pas la cartographie pour les 340 RCPRO.
- Le contenu de la nouvelle fiche de poste des « Managers PROS » n'est pas connu.
- Le chantier social n'est pas ouvert.
- Et aucune information sur l'accompagnement social.

Nous avons bien compris que ce projet est important pour le développement de la Banque des Pros : elle doit augmenter son PNB pour être viable.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Beaucoup de RCPRO seront concernés par des mobilités géographiques mais aucun ne devra repostuler. En revanche, tous les DA PROS et les DCA devront repostuler sur un nouveau poste.

FO souhaite que ce projet se fasse avec un accompagnement social de qualité et que chaque agent puisse être accompagné et retrouver un poste correspondant à son choix d'évolution professionnelle.

POUR LES RCPRO, FO EXIGE :

- Que chaque RCPRO concerné doit pouvoir s'il le souhaite suivre son poste ou avoir 3 propositions de poste sur un périmètre < 30 kms.
- Une indemnité de mobilité de transition professionnelle de 6 000 € en plus des indemnités géographiques prévues dans les accords allant de 3 000 à 6 000 €.
- Une voiture de service si son périmètre s'élargit.
- Un véritable accompagnement RH avec les EMRG afin de trouver un poste qui réponde à ses attentes dans un délai de 1 an.

POUR LES DA PROS, FO EXIGE :

- Qu'ils puissent postuler sur le même périmètre.
- Qu'ils bénéficient d'un accompagnement s'ils souhaitent changer de métiers ou de filières.
- Un véritable accompagnement RH avec les EMRG afin de trouver un poste dans un délai de 1 an.
- Une indemnité de mobilité de transition professionnelle de 6 000 €.
- L'attribution d'une voiture d'entreprise.

POUR LES DCA, FO EXIGE :

- Un accompagnement s'il souhaite changer de métiers ou de filières.
- Un véritable accompagnement RH avec les EMRG afin de trouver un poste dans un délai de 1 an.
- Une indemnité de mobilité de transition professionnelle de 6 000 €.

FO Com accompagnera tous les salariés concernés, n'hésitez pas à contacter patrick.boursaut@fo-communication.fr

DÉTERMINÉS